





PARLEZ POUR
VOTRE BÉBÉ

CONTACTEZ-NOUS
POUR PLUS
D'INFORMATIONS

 Agence fédérale de
Contrôle nucléaire
rue Ravenstein 36
1000 Bruxelles


 radiationandhealth@
afcn.fgov.be

 www.afcn.fgov.be/fr/grossesse

E.R.: Frank Hardeman, Rue Ravenstein 36, 1000 Bruxelles

Cette campagne de sensibilisation
s'inscrit dans le cadre de la
mission de l'AFCN : protéger la
population contre le danger du
des rayonnements ionisants.

AFCN
agence fédérale de contrôle nucléaire



Maman,
n'oublie pas
d'en parler au
docteur !



**ÉVITEZ LES RAYONS
PENDANT LA
GROSSESSE**

www.afcn.fgov.be/grossesse

AFCN
agence fédérale de contrôle nucléaire



ÊTES-VOUS ENCEINTE OU SUSCEPTIBLE DE L'ÊTRE ?

**SI TEL EST LE CAS,
ÉVITEZ LES RAYONS.**

Pendant la grossesse, évitez au maximum les rayonnements ionisants. Informez toujours le médecin ou le personnel infirmier de votre grossesse éventuelle.

Certains examens médicaux tels que les radiographies et les scanners utilisent des rayons. Les médecins évaluent les avantages qu'offrent ces examens par rapport aux effets négatifs de l'utilisation de ces rayons, avec une attention particulière pour les bébés et les enfants. Ils sont en effet beaucoup plus sensibles que les adultes aux effets négatifs des rayons. Mais qu'en est-il des risques liés aux rayons pour un futur bébé lorsqu'une femme enceinte passe un examen radiologique ou un traitement utilisant des rayons ?



Parlez avec votre médecin des risques liés à une exposition aux rayons pendant la grossesse

Parlez pour votre bébé

Une exposition aux rayons n'entraîne pas nécessairement des conséquences néfastes. Cependant, le corps de votre futur bébé étant en plein développement, le risque est plus important pour lui que pour un adulte. C'est pourquoi il est essentiel d'éviter toute forme de rayonnements ionisants pendant la grossesse ou, si un examen médical est nécessaire, de limiter le plus possible la dose.

Vous êtes enceinte ou susceptible de l'être ?

Parlez-en spontanément au médecin ou au personnel infirmier avant de passer un examen médical ayant recours aux rayons, même si vous n'êtes pas certaine d'être enceinte. Le médecin prendra alors les mesures de précaution nécessaires, telles que reporter l'examen ou le remplacer par un autre.

Vous êtes enceinte et vous avez passé un examen radiologique ?

Prévenez le plus rapidement possible votre médecin ou votre gynécologue pour qu'une évaluation du risque puisse être réalisée.